

Fourniture et livraison de sel de dénivellement pour les routes départementales des COTES d'ARMOR

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-CTD4-NM
Date limite de remise des plis	20 / 10 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département des Côtes d'Armor

Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer - CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc cedex 1
Site internet : <http://www.cotesdarmor.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture et livraison de sel de déneigement pour les routes départementales des COTES d'ARMOR**

Il s'agit d'assurer l'approvisionnement en sel de déneigement des différents centres de livraison du département, notamment pendant la viabilité hivernale afin de traiter les routes départementales, soit une moyenne de 1 300 T par an pour l'ensemble du territoire départemental.

Code CPV	Libellé CPV
34927100-2	Sel de déneigement

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Fourniture et livraison de sel de déneigement pour les routes départementales des COTES d'ARMOR
Acheteur	Département des Côtes d'Armor
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de fournitures, sans minimum et avec maximum de 300 000 € HT par an
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Département des COTES D'ARMOR
Durée du marché	12 mois, reconductible 3 fois tacitement par période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	8 € par jour de retard et par tonne
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration de sous traitance (DC4)
- Règlement de la Consultation
- Acte d'engagement (AE)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Cadre du mémoire technique et environnemental
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Liste et adresses des centres de livraison départementaux (annexe du CCTP).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun de ses membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat (DC2)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature (DC1)</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Autres justificatifs	
Copie du redressement judiciaire	<i>Copie du redressement judiciaire</i>
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	<i>Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	<i>Acte d'engagement</i>
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	<i>Bordereau des prix unitaires (Annexe de l'Acte d'Engagement)</i>
Cadre du mémoire technique et environnemental	<i>Cadre du mémoire technique et environnemental</i>
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	<i>Le détail quantitatif estimatif est destiné au jugement des offres.</i>
Norme qualité ISO 9001 et 14001	<i>Système management de la qualité dans chaque étape, depuis la production, jusqu'à la livraison</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique contenant les éléments fixés à l'article 4 pour l'appréciation de la valeur technique</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique (1)** sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh.

(1) Seuls les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être envoyés à :

Département des Côtes d'Armor – DFJ-SCP
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

ou déposés à :

Accueil du Conseil Départemental situé dans le Bâtiment Douvren, 9 place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère de jugement de la candidature	
1. Garanties professionnelles et financières	
2. Garanties techniques	

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (70 %)	Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)
2. Valeur technique (24 %)	L'appréciation de la valeur technique est jugée sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné dans le cadre de mémoire technique et environnemental joint à la consultation
3. Qualité environnementale (6 %)	L'appréciation de la valeur technique est jugée sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné dans le cadre de mémoire technique et environnemental joint à la consultation

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère valeur technique et le critère valeur environnementale, suivant le principe suivant :

Fraction de la note	Signification	
100 %	Excellent	La proposition du candidat répond parfaitement et en tout point aux besoins exprimés.
80 %	Très satisfaisant	La proposition du candidat apporte une très bonne réponse aux besoins exprimés.
60 %	Satisfaisant	La proposition du candidat répond strictement aux besoins exprimés.
40 %	Peu satisfaisant	La proposition du candidat répond partiellement aux besoins exprimés.
20 %	Insatisfaisant	La proposition du candidat est insuffisante.
0 %	Non répondu	Aucune réponse n'est apportée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur . La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)